

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN**

AVIS PUBLIC

**Aux personnes intéressées par deux projets de règlement
modifiant le règlement de zonage numéro 300-1992 et
modifiant le règlement d'urbanisme numéro 299-1991**

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 novembre 2019, le conseil municipal a adopté deux projets de règlement, soit : numéro 300-74-2019 intitulé règlement modifiant le règlement de zonage numéro 300-92 et numéro 299-6-2019 intitulé règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 299-1991.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 9 décembre 2019 à 20 heures à la Mairie, salle La Chapelle du Vieux-Couvent, située au 7, rue du Dr-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

L'objet de cette assemblée est d'expliquer les modifications réglementaires qui permettront de modifier le règlement de zonage numéro 300-92 et ses amendements afin d'agrandir la zone R1-167 à même une partie de la zone C3-101, d'exiger une zone tampon d'aménagement entre une zone commerciale et résidentielle ainsi que la modification de la terminologie de maison mobile.

L'objet de cette assemblée est également d'expliquer les modifications réglementaires modifiant les plans sur les grandes affectations du sol dans le secteur du périmètre urbain au règlement d'urbanisme 299-1991.

Au cours de cette assemblée le maire expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Les projets de règlement peuvent être consultés à la Mairie située au 7, rue du Dr-Wilfrid-Locat durant les heures régulières de bureau.

Les projets de règlement contiennent une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CE 15e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2019.

Marie-Josée Masson,
secrétaire-trésorière / directrice générale